

Fiche cadre n° 22  
**Promouvoir, prévenir et préserver la santé des élèves**

**L'action dans le projet académique...**

**Levier n°1** Un climat scolaire propice à la réussite.  
**Action n°3** Donner toute sa place à la politique de santé.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -  
Action inscrite au Cop :  oui  non

**Pilote(s) de l'action**

Cécile Gruel, médecin conseiller technique du recteur.  
Thérèse Carreau, assistante sociale conseillère technique du recteur.  
Catherine Miloche, infirmière conseillère technique du recteur.

**Objectifs de l'action**

1/ Promouvoir et développer un milieu favorable à la santé et au bien être, en renforçant la formation et l'action de la communauté éducative.  
2/ Prévenir et prendre en charge les besoins de santé des élèves et participer à la protection des mineurs en danger ou susceptible de l'être.

**Public visé**

Tous les élèves scolarisés et les équipes éducatives.

**Modalités de l'action**

**Objectif 1**

- Impulser et participer à la mise en place d'actions favorisant un climat scolaire serein dans le cadre des CESC et dans la formation des personnels.  
- Développer les compétences psychosociales, civiques et solidaires des élèves et des équipes éducatives.

**Objectif 2**

A/ Réaliser des bilans infirmiers et/ou médicaux auprès des élèves de grande section de maternelle (selon l'arbre décisionnel) et des élèves de sixième de collège.  
B/ Réaliser des entretiens infirmiers, sociaux, médicaux à la demande des élèves, des équipes éducatives et des familles, notamment dans le cadre de l'absentéisme, du décrochage, des troubles psychiques, des conduites à risques et des violences.  
C/ Accompagner les mises en place et le suivi des projets d'accueil individualisés (PAI), accompagner les projets personnalisés de scolarisation (PPS).  
D/ Évaluer et transmettre les situations de mineurs en danger et assurer le suivi.  
E/ Accompagner les élèves ayant bénéficié d'une interruption volontaire de grossesse et celles souhaitant poursuivre leur grossesse et leur scolarité.

### **Calendrier**

Année scolaire.

## **Évaluation**

### **Indicateurs de moyens**

- Nombre d'assistant(e)s sociaux, d'infirmier(e)s et de médecins de l'Éducation nationale.
- Évolution de l'enveloppe budgétaire de formation, de matériel et de frais de déplacements des 3 services.
- Nombre de personnels ressources formés par an et au total :
  - au repérage et à la gestion de la crise suicidaire,
  - à l'éducation à la sexualité,
- moniteurs PAE3 secourisme et SST,
- méthodologie de projet.

### **Indicateurs de suivi**

#### Objectif 1

- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'actions d'éducation à la santé et de prévention dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés par thématiques.
- Pourcentage d'élèves formés aux gestes de premiers secours (APS, PSC1, SST).

#### Objectif 2

- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé en grande section de maternelle, en sixième et à la demande.
- Pourcentage d'élèves dépistés présentant un trouble de la santé.
- Pourcentage d'élèves dépistés et suivis pour conduites addictives et à risques.
- Pourcentage d'élèves dépistés et suivis pour souffrance psychique.
- Pourcentage d'élèves suivis pour absentéisme.
- Nombre d'informations préoccupantes et de signalements au procureur.
- Nombre d'élèves suivis dans le cadre d'un PAI et d'un PPS.
- Nombre d'aménagements d'examen demandés pour les candidats handicapés.
- Nombre de CU, d'IVG connues et de grossesses.